

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres
du Bureau Communautaire**

Titulaires : 28
Membres présents : 16
Votants : 17
Date de la convocation
5 mars 2024

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, ONZE MARS à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames DOUAY Sonia, BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie

Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, LAMOTTE Dominique, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, MAROTTE Philippe

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, VAN OOTEGHEM J. Michel, BEAUMONT Joël, CHANTRELLE Brice, LESCUREUX André

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine, PERONNET Fabienne, RIHET Anne

Messieurs DURAND Pierre, CAPELLE Hubert, DUTILLEUX Olivier, TOURNIQUET Gautier, WABLE Vincent, NOCHEZ Didier, VERONT Fabrice, LEROY Jean-Maurice

● Disposait d'un pouvoir :

M. DOVERGNE de M. DUTILLEUX

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSUTON GRACIEUSE - SITE DE FOLLEVILLE - ASSOCIATION DANSK VAGT

Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, Vice- président « Développement économique et tourisme »

L'association locale DANSK VAGT, versée dans la reconstitution historique avec des rencontres à l'échelle nationale et internationale, dont le siège est situé sur le territoire, sollicite l'accès au site de Folleville afin d'y organiser un entraînement mensuel.

L'association propose, en contrepartie de la mise à disposition gracieuse, d'ouvrir les entraînements au public et de promouvoir les animations organisées par la Communauté de Communes à Folleville.

Le détail et les modalités de l'occupation du lieu par cette association sont explicités dans la convention annexée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Entérine les termes de la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération,
- Autorise le Président et le 1^{er} Vice-président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 12/03/24

Affiché le 13/03/24

Fait et délibéré, le 11 mars 2024
à Ailly-sur-Noye

Le Président,

Alain DOVERGNE



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DU SITE DE FOLLEVILLE

Entre la Communauté de Communes Avre Luce Noye, sise Hôtel d'entreprises, ZA Val de Noye, Rte de Boves à Ailly sur Noye, représentée par Alain DOVERGNE, son Président

Et

L'association DANSK VAGT, sise 21 rue du Fort à HALLIVILLERS, représentée par Bastien LAMARRE, son Président.

Entre les parties, il est entendu :

OBJET

L'association DANSK VAGT souhaite occuper les espaces extérieurs du site de Folleville une fois par mois afin de réaliser des entraînements dans le cadre de ses reconstitutions historiques.

Ces entraînements consistent en du combat sportif pratiqué dans le cadre de reconstitutions historiques.

FREQUENCE

Les entraînements auront lieu le dimanche matin.

De 10h à 12h : Entraînement dans les différents styles de combats pratiqués lors des rassemblements internationaux avec les différentes armes de l'époque viking.

De 12h à 12h30 : temps d'échange verbal avec le public intéressé.

Un calendrier annuel est établi au regard de la disponibilité du site, sachant que les animations organisées par la CCALN prévalent.

ENGAGEMENT RECIPROQUE

La CCALN met gracieusement le site à disposition de l'association, cette dernière s'engage en contrepartie à faire connaître les lieux auprès de ses adhérents et au-delà, dans le milieu de la reconstitution de combats historiques.

CALENDRIER

Dimanche 24 mars 2024

Dimanche 21 avril 2024

Dimanche 12 mai 2024

Samedi 22 juin 2024

Dimanche 21 juillet 2024

Dimanche 18 août 2024
Dimanche 15 septembre 2024
Dimanche 20 octobre 2024
Dimanche 17 novembre 2024
Dimanche 15 décembre 2024

ASSURANCE

L'association souscritra une assurance afin de couvrir tout incident pouvant survenir pendant les entraînements et fournira une attestation à la CCALN.

En cas d'entraînement ouvert au public, ce dernier sera placé sous l'entière responsabilité de l'association.

Convention établie en 2 exemplaires

A Ailly sur Noye, le 11 mars 2024

Alain DOVERGNE



Président de la CCALN



Bastien LAMARRE,

Association DANSK VAGT